

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Perreault Pope

<https://www.cadre21.org/membres/be732a3e392f3e9bb162d7ec>

Date d'obtention : 2024-06-27 13:32:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode de collaboration qui permet d'être efficace et concerté. Chacun connaît ainsi mieux son rôle et ses responsabilités. Je retiens également que nous ne sommes pas mandataire du service de police. Il faut donc suivre la procédure et respecter nos rôles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus confiante dans ce genre de situation. Je vais aussi mieux savoir ce que je dois faire (étapes) afin de collaborer avec le service de police. Je pense que cela m'aidera aussi à être rassurante auprès des parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne JAMAIS regarder les images/vidéos. Agir de façon à soutenir la victime, mais également éduquer et informer sur les risques et conséquences du sextage.